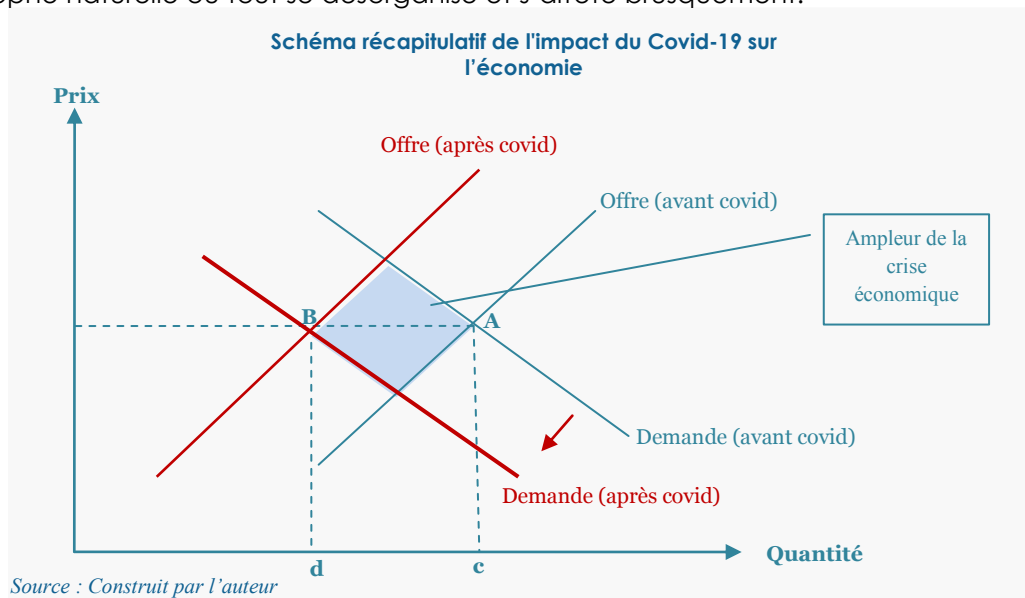




ITCEQ

COVID 19: Assouplissement du Code de travail et Réforme Foncière pour atténuer les risques économiques et sociaux

La pandémie du **covid-19** a constitué un choc majeur pour les perspectives de croissance de l'économie mondiale, tous les secteurs sont impactés, l'industrie, le commerce, le tourisme, les transports, la vente au détail... Selon le FMI 170 pays vont voir leur revenu par habitant s'effondrer. Et, de fait, en 2020 l'économie mondiale traverse une situation historique, un basculement de surplus de richesse apporté ces dernières années, quasiment chaque année, s'est opéré..., mais après la crise du covid-19, tous les économistes prédisent une récession historique. Le FMI a même attribué à cette crise le nom de « **The Great Lockdown** », en effet, suite au confinement un double choc s'est produit : un « **choc de demande** » par une diminution significative de la consommation de la population et un « **choc d'offre** » puisque une grande partie des entreprises ont été obligées d'arrêter ou de ralentir leurs activités, une situation inédite qui peut être comparée, dans une certaine mesure, à ce qui se passe pendant une catastrophe naturelle où tout se désorganise et s'arrête brusquement.



Le graphique ci-dessus nous montre le déplacement de l'équilibre entre l'offre et la demande du point initial « A » vers le nouveau point d'équilibre « B » suite au double choc de la demande et de l'offre et la crise économique due à la pandémie est représentée par la surface entre ces deux points.

Si on se concentre sur l'axe des abscisses, suite au choc, la quantité échangée sur le marché va diminuer et l'activité économique est de moins en moins importante (sur le graphique : passage du point « c » au point « d ») et c'est le signe d'une « **spirale récessionniste** », ainsi si l'activité économique diminue, le taux de chômage va augmenter

entraînant une tendance à moins consommer et une baisse des investissements par les entreprises, de sorte que l'activité économique va diminuer encore plus. De ce fait, le but serait de réduire au plus vite et au maximum la zone de crise pour revenir au point d'équilibre d'origine (point A).

Pour permettre à l'économie de reprendre son cours normal une fois la crise passée, deux moyens sont alors possibles :

- Agir sur la courbe d'offre : cette option paraît difficile sur le court terme puisqu'il est difficile d'adapter les entreprises à la nouvelle situation.
- Agir sur la demande : pour cela, il faudrait que la population conserve un revenu pour soutenir la consommation et permettre à l'économie de limiter les dégâts et de repartir au plus vite.
- Cette politique qui semble la plus adéquate a été adoptée par l'Etat à travers plusieurs mesures dont notamment l'ouverture d'une ligne de dotation de 250 millions de dinars sous forme de primes au profit des catégories vulnérables et les personnes à besoins spécifiques, ou la mise en place d'une dotation aux 133 000 retraités, qui touchent une pension inférieure ou égale à 180 TND.

De telles mesures permettent aux personnes les plus vulnérables de subvenir à leurs besoins, mais aussi d'entretenir la demande et ainsi d'éviter **de se prendre au piège de la spirale récessionniste** même si le risque est de voir l'inflation augmenter, et le déficit public qui se creuse.

Ainsi, le choix du gouvernement d'agir sur la demande semblerait judicieux, même si ces mesures coûteraient cher, ne rien faire serait

laisser le rectangle de la zone de crise (entre le point A et B sur le graphique) s'agrandir, un scénario qui coûterait beaucoup plus cher à l'économie. Dans une deuxième phase et au fur et à mesure que la pandémie s'affaiblit, le gouvernement doit préparer sa relance en incitant les entreprises à préserver les emplois ou même à les encourager à embaucher.

Quelques propositions pour rebondir face à la crise économique et sociale due au Covid-19

• Eviter la politique d'austérité

Une politique qui vise à augmenter les taxes ou à réduire les dépenses ne fera que freiner le retour à la normale de l'activité économique.

C'est pourquoi, l'Etat ne doit adopter une politique d'austérité (en vue de rembourser rapidement sa dette) que lorsque la croissance économique et l'emploi sont assez résistants pour contrebalancer les effets néfastes sur l'économie.

• Booster l'économie par l'investissement public

Dans cette situation d'incertitude où les ménages sont très prudents dans leurs dépenses et les entreprises n'investissent pas, la dynamique de productivité peine à se relancer donc la capacité à repartir de l'économie tunisienne est beaucoup plus limitée que par le passé. Cela veut dire que dans cet environnement, le gouvernement aura un rôle majeur dans la phase de reprise notamment en boostant l'investissement public pour créer une impulsion sur l'ensemble de l'économie.

• Réduire les cotisations sociales des employeurs de 1% du PIB : modélisation en équilibre général calculable

**Effet d'une baisse des cotisations sociales
employeurs de 1% du PIB**

	Three-ME					
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	LT
PIB en volume	0,24	0,48	0,67	0,85	0,84	0,79
Consommation des ménages	0,38	0,77	1,05	1,29	1,18	1,08
Investissement	0,11	0,29	0,45	0,58	0,40	-0,04
Exportations	0,05	0,12	0,18	0,28	0,41	0,48
Importations	0,15	0,33	0,47	0,59	0,49	0,32
Revenu disponible des ménages	0,56	0,90	1,09	1,23	1,15	1,08
Taux d'épargne	0,17	0,13	0,05	-0,05	-0,03	0,00
Prix de la consommation des ménages	-0,37	-0,60	-0,73	-0,84	-0,96	-1,04
Prix de production	-0,47	-0,75	-0,92	-1,06	-1,21	-1,32
Prix de VA	-0,59	-0,96	-1,17	-1,35	-1,53	-1,67
Prix de CI	-0,32	-0,52	-0,64	-0,74	-0,84	-0,92
Prix des exportations	-0,27	-0,45	-0,55	-0,65	-0,74	-0,80
Prix des importations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salaire nominal brut	0,03	-0,02	-0,10	-0,27	-0,47	-0,63
Coût réel du travail	-0,77	-0,45	-0,33	-0,31	-0,32	-0,34
Emploi salarié (en milliers)	4,58	12,07	20,07	32,05	37,46	48,13
Taux de chômage	-0,10	-0,26	-0,42	-0,64	-0,70	-0,60
Balance commerciale (en pts de PIB)	-0,20	-0,35	-0,44	-0,50	-0,46	-0,39
Solde primaire des APU (en pts de PIB)	-0,72	-0,54	-0,44	-0,39	-0,50	-0,47

Source : calcul de l'auteur

Une réduction des cotisations sociales peut alléger le fardeau sur les entreprises et faire face à la baisse d'activité. En effet dans cette section nous avons essayé de voir l'impact d'une diminution des cotisations sociales de 1% du PIB sur les entreprises, ainsi que sur différents aspects économiques et sociaux.

Pour ce faire, nous avons utilisé le modèle Three-Me¹ (modèle macroéconomique d'équilibre général calculable multisectoriel d'inspiration néo-keynésienne).

Contrairement à la majorité des MEGC qui admettent une parfaite flexibilité des prix et des quantités, le modèle Three-ME a pour avantage de présenter de manière plus réelle le fonctionnement de l'économie face à un choc en tenant compte d'un ajustement lent dans le temps.

Ainsi, les résultats montrent de façon manifeste qu'une baisse des cotisations sociales employeurs de 1% du PIB se traduit principalement par :

- une baisse du coût salarial de 0.77%, une augmentation de l'investissement global de 0.11% et des exportations de 0.05% pendant la première année.
- Egalement, cette mesure aura pour effets une diminution du taux de chômage de 0.1% ainsi qu'une augmentation de 4580 d'emplois salariés et une augmentation de la consommation des ménages de 0.38%.

• Donner quelques souplesses supplémentaires au cadre juridique régissant le marché du travail

Le code du travail tunisien constitue une contrainte en matière d'embauche, de licenciement, de formes de contrats de travail et en matière d'adaptabilité face aux aléas du marché et la recherche de la flexibilité est sans doute indispensable à deux niveaux :

¹ Multi-sector Macroeconomic Model for the Evaluation of Environmental and Energy policy.

- **Au niveau du temps de travail** : en Tunisie le système horaire est annualisé et il est fixé par un accord collectif entre les partenaires sociaux, cet accord ne prend pas en compte les aléas du marché et les spécificités sectorielles.

A titre d'exemple : Le cas le plus flexible est celui du Royaume-Uni où l'Etat a légiféré des lois en faveur d'une politique de réduction et d'aménagement du temps de travail,

pour relancer l'emploi. Pour cela, deux grandes réformes ont été lancées :

- Favoriser les emplois à temps partiel c'est à dire accorder l'avantage aux horaires individuels à temps réduit, ainsi il est légal de cumuler deux mi-temps pour le même travailleur.
- Inciter les entreprises à adopter les politiques de temps choisi pour faire face aux fluctuations du marché.

- **Au niveau des réglementations liées aux formes des contrats du travail, de l'embauche et du licenciement** : Implicitement le caractère dissuasif du licenciement imposé par le code du travail tunisien présente un frein à l'embauche. En effet, cette rigidité constitue un poids sérieux, essentiellement, au moment de la prise de décision de recruter de nouveaux employés, vu que les entreprises ne souhaitent pas subir des répercussions financières à cause de la résiliation du contrat de travail.

- **Miser sur le secteur de l'agriculture**

La crise a démontré que le secteur de l'agriculture semble le plus résilient face aux chocs, en effet, il occupe désormais une place importante dans l'économie nationale de par son rôle déterminant dans la dynamique de croissance et son rôle social de par sa contribution à l'emploi (16% de la population active). Ainsi il est temps de s'intéresser le plus à ce secteur et de le soutenir par de profondes réformes pour faciliter l'accès aux crédits bancaires, ainsi, une réforme foncière est nécessaire pour une utilisation plus fiable des terres disponibles et enfin entreprendre des mesures pour faciliter aux agriculteurs l'accès aux marchés, dans ce cadre il faut favoriser les circuits courts qui maintiennent un lien entre agriculteurs et consommateurs, Par ailleurs, ceci permettrait de lutter contre la spéculation, la fraude et les situations de rente.

Imed BEN RABAH

Direction Centrale des Etudes Sociales

Tribune de l'ITCEQ

✉ contact@itceq.tn

📞 +216 71 802 044

☎ +216 71 787 034

Rédaction :

Institut Tunisien de la Compétitivité
et des Études Quantitatives
27, Rue du Liban, 1002 Tunis
Belvédère. République Tunisienne

Cette Tribune est publiée sous la responsabilité de la direction générale de l'ITCEQ. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.